Personne à la rue, ni à Eymoutiers ni ailleurs !

Depuis le début avril 2022, un immeuble situé au 29 rue de la République à Eymoutiers est occupé. Il s'agit d'un immeuble appartenant à l'ODHAC 87, un office public « à vocation sociale », laissé vacant depuis plus de six ans.

Seulement deux jours après une première tentative de négociation, l'association MAS (Montagne Accueil Solidarité) a été assignée en justice par l'ODHAC (jugement rendu le 27 juillet). Pourtant l'ODHAC peut mettre à disposition ce lieu en attendant la vente de l'immeuble.

La situation est simple. Des personnes, des familles, sont à la rue. En parallèle, ces appartements sont vides. Toute loi qui prétendrait que cela est normal est une loi injuste.Toute loi qui ferait passer les droits d'un organisme public « à vocation sociale » avant les droits de personnes ayant besoin d'un toit est une loi injuste : laisser onze logements vacants durant six ans, c'est un échec de cette vocation sociale. L'occupation ne fait du mal à personne. Elle défend le droit à un toit pour tous. Elle dit tout simplement : « il y a des personnes dans le besoin, et de quoi subvenir à ce besoin. » Alors, faisons qu'il en soit ainsi !

« Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation », conclut la loi Besson de 1990. « Par sa vocation sociale, l'ODHAC accompagne les ménages modestes, y compris les plus défavorisés », peut-on lire sur son site.

La question de l'hypocrisie nous interroge autant que celle du droit.

Les soussigné-e-s demandent qu'il n'y ait aucune expulsion au 29 rue de la République

Nom - Prénom	Adresse / Commune	Signature